

CONSEIL COMMUNAL DU 26 MARS 2024

Création d'une nouvelle voirie communale reliant la rue Provinciale à la rue de la Wastinne

La création de la nouvelle voirie est une nécessité évidente pour assurer un accès aux infrastructures du futur pôle technique communal. De plus, elle sera un maillon important dans le cadre de la réorganisation de la mobilité générale. On pense à ce propos aux projets de fermetures de passages à niveau, si tant est qu'elles se réalisent un jour.

Dans cette réorganisation de la mobilité, on considère que la nouvelle voirie pourrait devenir le point de départ d'un nouveau franchissement de la voie ferrée, ce qui permettrait d'éviter deux passages à niveau (Wastinne et rue Provinciale). Cette considération est exprimée dans les textes mais n'apparaît pas clairement dans les plans qui furent soumis à l'enquête publique. Tout au plus, nous y voyons une vague ligne en pointillé figurant le tracé de cette voirie de franchissement, mais aucune indication sur les emprises à réserver. Il serait pourtant important d'avoir dès à présent une vision claire de ce qui serait possible à réaliser.

De même, on parle d'établir une liaison entre la piste cyclo-piétonne et la future cyclostrade le long de la E411, mais là encore, les plans ne montrent pas comment cela va se faire.

Il nous manque donc un plan d'ensemble reprenant toutes les liaisons de mobilité qui pourraient se mettre en place sur le site du nouveau pôle technique, afin de s'assurer que rien n'a été mis de côté et garantir que la faisabilité technique globale de tous ces projets est assurée.

Bien que nous ne remettons absolument pas en question la nécessité de réaliser la nouvelle voirie entre la rue Provinciale et la rue de la Wastinne, nous émettrons un vote d'abstention à cause de ce manque de vision globale dont nous venons de faire état.

Benoît THOREAU